

Questions orales

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député sait que le budget présenté l'autre soir comportait pour le court terme des sommes importantes destinées à la création directe d'emplois. Par ailleurs, mes services vont rencontrer les personnes concernées pour voir ce qu'il est possible de faire au titre par exemple de la mobilité de la main-d'œuvre, mais je ne suis pas en mesure pour l'instant de donner plus de précisions au député.

M. Muir: Le ministre a parlé de mobilité. Nous revoici à la solution Gordon: on envoie tout le monde en Ontario, sans espoir de retour. Il y avait aussi la semaine dernière la fermeture de l'usine Canadian Motor Industries, usine de montage Toyota, qui avait déjà augmenté le chômage. Suivant les estimations faites par le cabinet du ministre et publiées en fin de semaine, le taux de chômage se situe entre 15 et 20 p. 100 actuellement dans l'île du Cap-Breton. Considérant leur provenance, je suppose que ces chiffres ne pèchent pas par excès. Au nom du ciel, le ministre voudrait-il bien nous faire savoir ce que fait son gouvernement pour nous sortir de cette dépression libérale? Quelqu'un peut-il répondre?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole.

* * *

LES TRANSPORTS**LES LICENCIEMENTS AU CN ET AU CP—L'OPPORTUNITÉ D'UNE INTERVENTION MINISTÉRIELLE**

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question relative aux licenciements d'été auxquels le CP et le CN procèdent par milliers et par centaines respectivement. Les réponses que nous ont fournies jusqu'à présent le ministre et le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au nom de ce dernier n'ont fait que confirmer ces licenciements. Le ministre dirait-il à la Chambre ce qu'il a fait pour tenter de persuader les chemins de fer de garder ces employés au travail, étant donné que le matériel roulant et les installations de ces deux chemins de fer ont tellement besoin d'être améliorés?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur le président, comme on le sait, il y a deux chemins de fer: le Canadien National, qui appartient au gouvernement canadien, et le Canadien Pacifique, qui est une entreprise privée. Ce dernier a sa propre convention collective et son syndicat, lesquels prévoient la façon dont les mises à pied doivent être effectuées. Je n'ai donc pas à intervenir. Si je suis intervenu au CN c'était pour essayer d'empêcher qu'il y ait des congédiements massifs, et la société ferroviaire s'est engagée à ne pas mettre à pied plus de 50 personnes par mois tant et aussi longtemps que

[M. Muir.]

la situation économique ira en se détériorant. Aussitôt qu'elle se stabilisera, le CN reprendra ces employés. Cela est selon l'entente qui a été conclue.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, même si le ministre ne peut intervenir dans le sens de forcer les chemins de fer à garder ces employés au travail, ne présente-t-il pas au moins des instances? Autrement dit, fait-il autre chose que de se contenter de recevoir des renseignements des chemins de fer?

● (1450)

[Français]

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, je fais non seulement des recherches, mais j'essaie aussi d'obtenir des renseignements. J'essaie également d'exercer une certaine influence, pour autant que la loi me le permet, de même que l'autorité gouvernementale. A mon avis, ce ne sera rien de nouveau pour l'honorable député d'apprendre que le CPR est une institution qui a une très grande influence au Canada.

* * *

LE CODE CRIMINEL**LA POSITION DU MINISTRE SUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE**

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général du Canada.

A-t-il l'intention de réviser sa position, face à l'application de la loi sur la peine de mort actuellement en vigueur au Canada dans le cas du meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison, ou s'il entend réévaluer au moins la situation à la lumière de l'augmentation constante de la criminalité et du débat qui s'accroît sur la place publique, afin de demander le rétablissement de la peine de mort?

* * *

[Traduction]

LES FINANCES**LA REMISE DE LA TAXE DE VENTE EN ONTARIO—LA POSSIBILITÉ DE CONTRAVENTION À L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE—LA POSITION DU MINISTRE**

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question au ministre des Finances? Considère-t-il que la mesure budgétaire préélectorale du premier ministre de l'Ontario, la remise au comptant de la taxe de vente provinciale sur les automobiles neuves de fabrication nord-américaine, contrevient à l'esprit et à la lettre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce? Que pense-t-il de cette intervention provinciale dans un accord international?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de High Park-Humber Valley.